

voir eu aucun effet ; il ne put que déplaire, mais non pas nuire beaucoup, au roi de France.

Clément V semble avoir eu quelques velléités de mettre à exécution l'acte de Boniface VIII.

En effet, dans une entrevue qu'il eut (en décembre 1309) avec les délégués de Philippe le Bel, il se plaignit à eux de la conduite des officiers royaux à Lyon.

Les délégués, dans leur rapport au roi sur cette entrevue, s'expriment ainsi sur ce fait (24 décembre 1309) : — a V. Lorsque, d'après vos prescriptions, on lui présenta l'article sur le projet d'entrevue avec le roi d'Allemagne, il ne fit aucune mention de la réponse du roi d'Allemagne, et ne montra aucun déplaisir et ne prononça aucune parole qui prouvât qu'il regrettât que cette entrevue n'eût pas lieu ; mais il se mit à entamer l'affaire de Lyon, ainsi que nous vous l'avons écrit, ajoutant que vous deviez réprimer vos officiers, et les empêcher d'empiéter sur les droits du roi d'Allemagne, de peur qu'il n'en advînt quelque occasion de dissension, ce qu'il espérait ne devoir arriver de son temps (1). »

On sait comment le roi écouta les observations du

(1) Cette curieuse dépêche nous a été signalée par une obligeante communication de M. Boutaric.

Cette pièce a été publiée et traduite. (*Revue des questions historiques*, 1872, janvier ; le passage que nous citons se trouve à la page 95) article de M. Boutaric.)

Après la découverte de cette dépêche, on ne pourra plus dire avec *Ménéstrier* (p. 329) : « Clément V, qui devait son élection à Philippe le Bel, favorisa ce prince et appuya ses prétentions (sic) sur la ville de Lyon ; » — ni avec *Rainaldi* (éd. Mansi, IV, 1749, p. 523) : « (Philippus) exambitum vero Lugduni imperium Clementis V opéra sibi asseruit »... etc.